



08/2023

Virémie printanière de la carpe

Maladie virale de forme aiguë ou subaiguë, accompagnée d'ascite; peut conduire à des pertes considérables.

1 Espèces touchées

Carpe (y compris les koïs), carpe argentée, carassin, poissons rouges, tanche, silure glane; de manière expérimentale, aussi chez les carpes herbivores, les guppys et les brochets.

2 Agent infectieux

Famille des Rhabdoviridés, genre *Vesiculovirus*.

3 Clinique /Pathologie

Foyers de maladie lorsque la température de l'eau est de 5 à 18°C, chez les non-cyprinidés, rarement à 22-23°C. Le plus souvent au printemps. Chez les carpes, toutes les classes d'âge sont touchées, les animaux de 1 à 2 ans étant les plus sensibles. Comme premier signe clinique, on peut observer que les poissons atteints s'éloignent et s'isolent du banc. Les autres signes cliniques sont les suivants: couleur plus foncée, exophtalmie, gonflement de l'abdomen (ventre ballonné) souvent accompagné d'une forte accumulation de liquide sanglant dans la cavité abdominale. Hémorragies de la peau, des branchies, de la graisse abdominale, de la vessie natatoire, des organes internes et de la musculature. Anémie, entérite et péritonite. Les pertes avoisinent le plus souvent les 30%, mais peuvent aussi atteindre 70%.

4 Répartition géographique

Répandue dans toute l'Europe, y compris en Russie. Apparaît rarement en Suisse. Nouvellement: cas isolés aux Etats-Unis.

5 Épidémiologie

Sources d'infection: les poissons malades ainsi que les porteurs latents du virus. Transmission par l'eau infectée, les œufs (très rare), les parasites hématophages, les oiseaux piscivores, les ustensiles, les moyens de transport; en cas de forte densité des poissons et de variations de température importantes. Rarement dans les élevages extensifs de carpes.

6 Diagnostic

Mise en évidence du virus.

7 Définition du cas

Suspicion clinique, confirmée par la mise en évidence du virus SVC.

8 Diagnostic différentiel

Septicémies bactériennes.

9 Prophylaxie immunitaire

Il existe des vaccins vivants.

10 Prélèvements

Apporter le poisson présentant des lésions pathologiques, entier et vivant, au laboratoire; ou suivant les instructions.

11 Bases légales

Pas mentionnée dans l'OFE.